



Le + syndical

Déclaration de la CFE-CGC Transports
Rencontre avec le cabinet de M. Dominique BUSSEREAU
Secrétaire d'Etat aux Transports
Synthèse

Monsieur le Directeur,

Si nous devons synthétiser les exposés de ce jour de la CFE-CGC sur le maritime et le fluvial nous rappellerions les points forts de notre communication du 26 mai devant Monsieur le Ministre des Transports.

En préalable : **Admettre la complémentarité des moyens de transports comme axiome de base.**

Cette règle fondamentale s'appuyant sur des critères de référence, conditions « sine qua non », d'un niveau social européen de qualité :

- *Qualité de service,*
- *Sûreté et sécurité,*
- *Respect de l'Environnement,*

Mais également sur des actions devant être légiférées rapidement :

- *Harmonisation des formations professionnelles, avec des contenus communs.*
- *Transposition des diplômes, titres, et autres certifications professionnelles, pour une reconnaissance de ces qualifications à un niveau européen.*
- *Harmonisation progressive des règles sociales vers les niveaux les mieux disants.*
- *Harmonisation dans les transports « terrestres » des réglementations en matière de circulation (comme cela existe dans le maritime).*
- *Reconnaissance professionnelle par une définition européenne du statut du personnel d'encadrement. »*

En deuxième : Cette complémentarité des transports, avec pour prolongement naturel une inter-modalité maîtrisée, doit **s'appuyer sur un aménagement des territoires cohérent et responsable, permettant d'en assurer la durée.** Cela suppose bien entendu une prise en charge pleine et entière de celui-ci par les instances de tutelles locales, Région(s) voire nationales, Etat(s), et non par le seul droit du marché (multi-nationales le plus souvent).

Il devient donc urgent que les acteurs professionnels de chaque état (entreprises, personnels) soient éclairés sur les enjeux de demain et sachent vers quels niveaux l'Europe envisage de faire évoluer les « curseurs » des différents modes de transports, (tant en pourcentage qu'en tonnage transportés, tant en pourcentage qu'en valeur de production polluante tolérée). Curseurs qui seraient analysés comme cela est le cas pour déficit de PIB. Cela conditionnera la légitimité des choix structurant d'aménagement des territoires qui nécessiteront l'usage d'argent public, voire pourront ouvrir des espaces de partenariat Public-Privé complétant ces financements. Cela impliquera également de porter un regard social très sérieux sur les mutations prévisibles des métiers du transport et les inévitables requalifications des personnels pouvant en dépendre. A cet effet, et en complément des formations traditionnelles pourquoi ne pas instaurer dans les diplômes qualifiants, une éco-formation dont la déclinaison environnementale dans les métiers de transport, apporterait ainsi une pierre à l'édifice d'une évolution sociétale résolument en marche ?

A l'heure où le crédit européen perd de son lustre et ce trouve sinon remis en cause, à tout le moins sérieusement mis en difficulté, nous faisons en cela référence au dernier vote du peuple Irlandais, nous souhaitons que la voix de l'Europe se fasse entendre fermement, sans dissonance, apportant une vision consensuelle en ambitieuse d'une Europe moderne, prenant à bras le corps, les enjeux de société portés par des transports respectueux de notre environnement. Cette démarche ne peut donc s'appuyer que sur une volonté politique européenne forte et unie.

La présidence Française doit être l'occasion d'insuffler cette volonté à l'ensemble des états partenaires en ouvrant les orientations et choix de notre « grenelle de l'environnement » à la réflexion de nos partenaires européens.

Enfin et pour conclure, nous vous rappelons, Monsieur le Directeur, notre souhait de voir mis en œuvre et dès à présent, une commission paritaire au niveau européen permettant de contribuer et participer à la mise en place de cette politique.

PARIS, le 24 juin 2008

Fédération nationale CFE-CGC TRANSPORTS

Siège social : Maison de la CFE-CGC

59/63 rue du Rocher 75008 Paris

Téléphone : 01 55 30 13 35 Télécopie : 01 55 30 13 45 Mél : transports@cfecgc.fr

Confédération Française de l'Encadrement CGC